

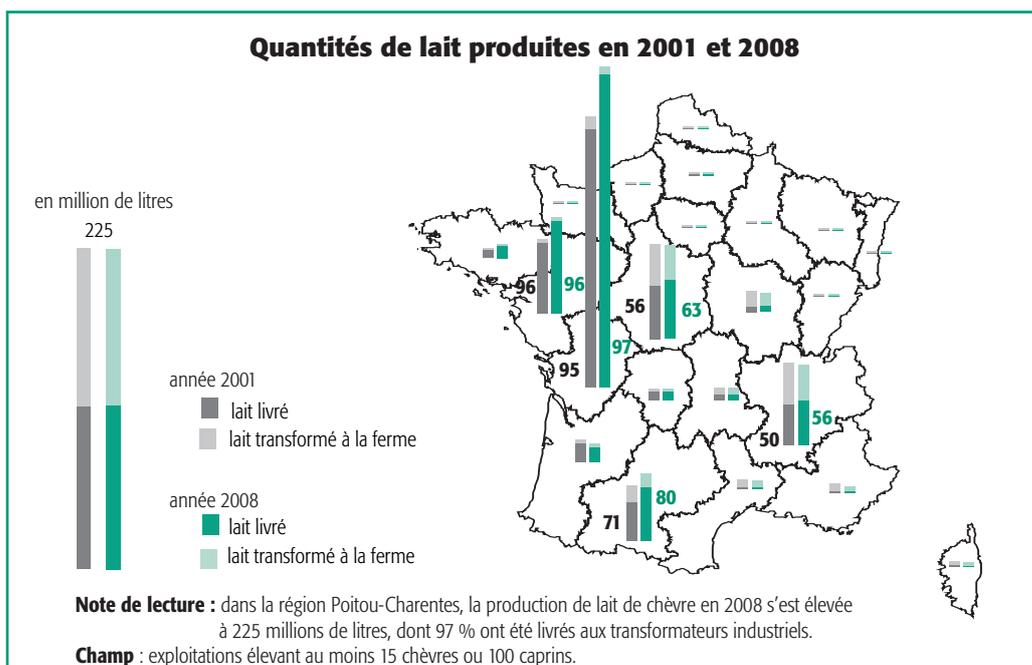
Les bâtiments d'élevage caprin entre 2001 et 2008

La production de lait de chèvre en forte hausse

L'élevage caprin se caractérise par une implantation très localisée. Entre 2001 et 2008, la taille des troupeaux et la productivité laitière ont fortement augmenté, la fabrication de produits laitiers à la ferme a diminué. Plus du quart du lait de chèvre produit en 2008 répond au cahier des charges des fabrications AOC.

L'élevage caprin est très localisé, concentré dans les régions Poitou-Charentes, Centre, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Ces 5 régions représentent en 2008 75 % des exploitations caprines, 84 % des chèvres et 88 % du lait trait. Cette concentration s'est encore accentuée par rapport à 2001, où ces proportions étaient respectivement de 73 %, 80 % et 85 %. Parmi ces régions d'élevage caprin, la région Poitou-Charentes est de très loin la plus importante : en 2008, elle abrite 25 % des

exploitations, élevant 39 % des chèvres et produisant 43 % du lait. En 2001, ces ratios étaient respectivement de 24 %, 36 % et 40 %. Ces 5 régions peuvent être classées en 3 groupes : Poitou-Charentes et Pays de la Loire dont les exploitations livrent la quasi-totalité du lait trait (97 % et 96 %) aux transformateurs et possèdent des troupeaux de grande taille (respectivement 210 et 250 chèvres en moyenne) ; Centre et Rhône-Alpes dont les élevages livrent la majorité du lait trait (respectivement 63 % et 56 %), mais en transforment une partie non négligeable, et ont en moyenne des troupeaux de 130 et 80 chèvres, et enfin Midi-Pyrénées qui se situe entre ces 2 groupes, avec une livraison correspondant à 80 % du lait trait et des troupeaux de 170 chèvres en moyenne. À cette concentration géographique s'ajoute une concentration des élevages. La taille moyenne des troupeaux est passée de 100 à 140 chèvres entre 2001 et 2008. Cette moyenne cache de très grandes disparités : on a des troupeaux de plus de 220 chèvres en moyenne pour les élevages de l'Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne) livrant tout leur lait, et des troupeaux d'à peine plus de 50 chèvres en moyenne pour les



Source : SSP - Agreste - Enquêtes cheptel caprin 2001 et 2008

➤ élevages de Bourgogne et du quart Sud-Est (Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur) transformant l'ensemble de leur lait.

Forte hausse de la production de lait de chèvre

L'évolution la plus remarquable sur les dernières années dans la filière caprine est la forte augmentation de la production de lait, et par conséquent celle de fromages. La quantité de lait trait est passée de 471 millions de litres en 2001 à 527 millions en 2008, soit une augmentation de près de 12 % pour un nombre de chèvres en augmentation de moins de 3 %. Ce gain de productivité est dû en particulier à une meilleure maîtrise technique de l'alimentation des chèvres, ainsi qu'à une pratique accrue des lactations longues. La productivité moyenne d'une chèvre est passée de 628 litres en 2001 à 684 litres en 2008, avec des variations importantes selon la région, la destination du lait et l'inscription au contrôle laitier : la productivité peut atteindre plus de 800 litres par chèvre dans le grand Ouest qui livre une grande partie de sa production, et moins de 600 litres dans le Sud qui transforme directement le lait. Désormais, 36 % des exploitations adhèrent au contrôle laitier, produisant 55 % du lait trait ; elles n'étaient que 30 % en 2001 produisant 50 % du lait trait. Quant aux livreurs exclusifs, 46 % d'entre eux, représentant 59 % du lait

trait, sont inscrits au contrôle laitier. La traite manuelle tend à disparaître, utilisée par 20 % des exploitations en 2001 pour 4 % du lait produit, elle concerne seulement 11 % des exploitations en 2008 pour 1 % du lait. La traite mécanique sur quai est toujours largement majoritaire, elle est utilisée par plus de 70 % des exploitations pour la traite de plus de 80 % du lait, avec dans ce système une préférence pour la ligne basse (47 %) par rapport à la ligne haute (28 %). Le manège de traite est maintenant utilisé par 4 % des exploitations pour traire 11 % du lait, il n'y avait que 2 % des exploitations en 2001 pour 7 % du lait.

Moins de transformation à la ferme ...

La part du lait livré dans le lait trait est passée de 76 % en 2001 à 82 % en 2008, et celle du lait transformé de 23 % à 18 %. La fabrication de produits laitiers à la ferme, des fromages en général, diminue au profit de la fabrication industrielle. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse. En premier lieu, la demande par les industriels de livraisons de lait toujours plus importantes pour augmenter la fabrication de fromages et répondre à la demande des consommateurs s'est accrue. Mais certains éleveurs ont également pu renoncer à ces fabrications, suite à la mise en place en janvier 2006 de nouvelles contraintes en matière de sécurité alimentaire prévue par des textes législatifs adoptés par l'Union Européenne, connus

sous le nom de « paquet hygiène ». 45 % des exploitations continuent cette activité, alors qu'elles étaient 48 % en 2001, et ce sont des exploitations plus petites que la moyenne : elles élèvent 26 % des chèvres en 2008, 31 % en 2001. C'est particulièrement vrai dans la région la plus concernée par la transformation à la ferme, la région Rhône-Alpes, où la proportion d'exploitations concernées est restée pratiquement la même à 67 %, alors que le nombre de chèvres correspondant a baissé de 54 à 50 %.

... mais plus de livraison de lait pour des fabrications AOC

La fabrication de produits laitiers à la ferme diminue, mais celle réalisée sous signe de qualité résiste : elle utilisait 40 millions de litres de lait en 2001, elle en utilise 37 millions en 2008. Dans ces quantités, le lait utilisé pour la fabrication de produits AOC reste stable à 31 millions de litres, ce qui représente 6 % de l'ensemble du lait trait en 2008, et 7 % en 2001. La grande progression concerne la quantité de lait livrée aux industriels pour sa transformation en produits AOC : elle est passée de 59 millions de litres en 2001, soit 13 % du lait trait, à 103 millions de litres en 2008, qui représentent 20 % du lait trait. Dorénavant, plus du quart du lait de chèvre produit répond au cahier des charges des fabrications AOC. Cette proportion s'explique par une forte identification des fromages de chèvres à leur terroir, qui a conduit à la

Pour en savoir plus...

■ « Enquête caprine au 1^{er} novembre 2001 - Bâtiments d'élevage », Agreste Chiffres et données agriculture, n° 180, avril 2006

et les sites internet :
de l'Institut de l'élevage :
www.inst-elevage.asso.fr
de l'INAO :
www.inao.gouv.fr
du SSP :
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Le contrôle laitier

■ Le contrôle laitier est un organisme qui collecte des données qualitatives et quantitatives sur chaque chèvre et sur son lait appartenant au troupeau des éleveurs adhérents à ce réseau. Des données brutes et élaborées sont restituées à l'éleveur laitier,

ainsi que des conseils dans le domaine alimentaire, sanitaire, et de la sélection des chèvres. Ces éléments lui permettent de gérer au mieux son troupeau, d'augmenter sa productivité, et aident la filière à construire un progrès génétique collectif.

Les lactations longues

■ Le cycle de production d'une chèvre se déroule habituellement sur une année avec une lactation de 300 jours et une durée de tarissement de 2 mois. Il est possible de maintenir une chèvre en lactation sur une période plus longue de 500

à 600 jours, soit en ne la remettant pas en reproduction dans l'année (lactation longue volontaire : chèvre peu fertile et bonne laitière), soit en ne la reformant pas si la mise en reproduction a échoué (lactation longue subie).

Tableau général comparatif 2001-2008 des exploitations enquêtées

		Livreurs exclusifs	Transformateurs exclusifs	Mixtes	Ensemble
2001	Nombre d'exploitations	3 660	3 150	750	7 560
	Total des caprins	770 000	260 000	110 000	1 140 000
	Total des chèvres	510 000	180 000	60 000	750 000
	Lait traité (1 000 litres)	344 000	100 000	27 000	471 000
	Lait livré (1 000 litres)	343 000	0	16 000	359 000
	Lait transformé (1 000 litres)	0	99 000	10 000	109 000
2008	Nombre d'exploitations	2 880	2 190	540	5 610
	Total des caprins	840 000	210 000	110 000	1 160 000
	Total des chèvres	570 000	150 000	50 000	770 000
	Lait traité (1 000 litres)	417 000	82 000	28 000	527 000
	Lait livré (1 000 litres)	416 000	0	16 000	432 000
	Lait transformé (1 000 litres)	0	81 000	11 000	92 000

Champ : exploitations élevant au moins 15 chèvres ou 100 caprins.
Remarque : la différence entre le lait traité et la somme du lait livré et du lait transformé, correspond au lait autoconsommé, jeté, ...

Source : SSP - Agreste - Enquêtes cheptel caprin 2001 et 2008

➤ reconnaissance de 13 appellations d'origine contrôlée. Parmi ces 13 appellations, 4 ont été obtenues entre 2001 et 2008. Dans les grandes régions d'élevage caprin, le Centre se distingue plus particulièrement dans le domaine du lait remplissant les conditions pour une fabrication AOC avec 79 % du lait traité bénéficiant de l'appellation (55 % livré et 24 % transformé à la ferme). La région Poitou-Charentes a réalisé une forte progression dans la production de ce lait, passant de 7 % du lait produit en 2001 à 20 % en 2008. Dans les régions de moindre importance pour cet élevage, la région Languedoc-Roussillon se détache nettement des autres régions avec

59 % du lait traité remplissant les conditions de l'appellation (24 % livré et 35 % transformé). Cette politique de forte identité des fromages de chèvres associée à leur territoire se poursuit avec le Charolais de la région Bourgogne, 14^e fromage AOC reconnu en 2010.

Des aides du PMPOA 2 principalement pour le grand Ouest

Un tiers des exploitations caprines, qui représentent 42 % des caprins, ont reçu une aide pour des investissements liés aux bâtiments. Ces 33 % d'exploitations se décomposent en 8 % ayant bénéficié uniquement d'une aide du second programme de maîtrise des

pollutions d'origine agricole (PMPOA), 7 % uniquement d'une aide du programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), 15 % uniquement d'une aide locale des collectivités territoriales, et enfin 3 % une combinaison de ces différentes aides. Les élevages caprins peuvent prétendre aux aides du PMPOA 2 depuis leur mise en place en 2001. Vu les modalités d'attribution, ces aides ont surtout été accordées aux élevages des régions ayant une grande superficie en zones vulnérables : Poitou-Charentes, Bretagne et Pays de la Loire ont ainsi respectivement 25 %, 18 % et 13 % de leurs exploitations qui en ont bénéficié. ➤

Livreurs et transformateurs

■ Un éleveur est classé « livreur exclusif » s'il livre tout son lait à un industriel et qu'il ne pratique pas la transformation à la ferme. Il est classé « transformateur exclusif » s'il transforme à la ferme la totalité de son lait en produits laitiers et qu'il ne livre pas de lait à un industriel. Enfin, il est classé « mixte » s'il livre une partie de son lait à un industriel, et qu'il transforme l'autre partie à la ferme.

Lait remplissant les conditions pour une fabrication AOC en 2001 et 2008

	Lait remplissant les conditions pour une fabrication AOC en 2001				Lait remplissant les conditions pour une fabrication AOC en 2008			
	Lait livré (1 000 l)	% livré / ensemble lait traité	Lait transformé (1 000 l)	% transformé / ensemble lait traité	Lait livré (1 000 l)	% livré / ensemble lait traité	Lait transformé (1 000 l)	% transformé / ensemble lait traité
Centre	28 000	42	17 000	26	37 000	55	16 000	24
Poitou-Charentes	14 000	7	1 000	0	46 000	20	1 000	0
Midi-Pyrénées	3 000	9	5 000	12	3 000	7	4 000	9
Rhône-Alpes	9 000	16	4 000	8	13 000	23	4 000	8
Languedoc-Roussillon	2 000	23	2 000	27	2 000	24	2 000	35
Autres régions	3 000	3	2 000	2	2 000	2	4 000	3
Ensemble	59 000	13	31 000	7	103 000	20	31 000	6

Champ : exploitations élevant au moins 15 chèvres ou 100 caprins.

Source : SSP - Agreste - Enquêtes cheptel caprin 2001 et 2008

> Les aides du PMBE sont plus fréquentes en Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, respectivement 13 %, 11 % et 10 %. Enfin, plus de 20 % des exploitations du Centre et de tout le sud de la France ont reçu des aides de leur conseil régional ou départemental. Une des conséquences des travaux sur les bâtiments réalisés grâce à l'ensemble de ces aides est l'amélioration de la récupération des eaux de lavage de traite : en 2001, 58 % des exploitations produisant 53 % du lait les envoyaient directement vers le milieu naturel, elles ne sont plus en 2008 que 42 % produisant 33 % du lait.

Les fromages AOC au lait de chèvre

■ Les fromages d'appellation d'origine contrôlée (AOC) au lait de chèvre sont au nombre de 13 en 2008. Ces 13 fromages sont les suivants (la date entre parenthèses est celle de leur reconnaissance) : le Selles sur Cher (1970), le Pouligny Saint-Pierre (1972), le Crottin de Chavignol (1976), le Sainte-Maure de Touraine (1990) et le Valençay (1998) de la région Centre, le Picodon (1983), le

Chevroitin (2002) et la Rigotte de Condrieu (2008) de la région Rhône-Alpes, le Chabichou du Poitou (1990) de la région Poitou-Charentes, le Rocamadour (1996) de la région Midi-Pyrénées, le Pélardon (2000) de la région Languedoc-Roussillon, le Banon (2003) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Mâconnais (2007) de la région Bourgogne.

Des bâtiments dont la capacité a augmenté de plus de 50 %

Le nombre de bâtiments, comme le nombre d'élevages, a fortement diminué entre 2001 et 2008, passant de 12 500 à 9 000. Le nombre de places d'hébergement a parallèlement beaucoup augmenté, passant en moyenne de 130 à 200 places totales par bâtiment. La répartition par âge de ces bâtiments reste pratiquement la même, avec 17 % de bâtiments de moins de 10 ans. Quelques changements sont intervenus dans les matériaux utilisés pour ces constructions. Les murs en maçonnerie sont passés de 62 % à 43 %, remplacés prin-

cipalement par des murs en tôle et maçonnerie (de 7 % à 12 %), en bois (de 9 % à 12 %) et en bois et maçonnerie (de 7 % à 12 %). Pour le matériau des charpentes, l'utilisation du métal a augmenté de 26 % à 33 %, au détriment du bois passant de 66 % à 57 %. Enfin, les toits en tuile ou ardoise ne sont plus que 20 % au lieu de 30 % précédemment, remplacés par le fibrociment couvrant 48 % des bâtiments contre 40 % en 2001, la tôle acier restant stable autour de 20 %.

Michel Bouesse

Bureau des statistiques animales

PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole)

■ Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole est un dispositif incitatif national d'aide à la mise aux normes des exploitations d'élevage. Il propose des subventions à l'investissement pour la maîtrise des effluents d'élevage. La 1^{re} phase (PMPOA 1), décidée en 1993, a essentiellement concerné les élevages les plus importants en taille de cheptel. Elle devait permettre de répondre à la directive communautaire de 1991 relative à la protection des eaux contre les nitrates. La 2^e phase (PMPOA 2), lancée en 2001, a les mêmes objectifs que la 1^{re} en termes de respect de la réglementation en vigueur, mais vise en priorité les élevages situés en zone vulnérable, quels que soient les effectifs d'animaux et la nature des cheptels.

Méthodologie

■ L'enquête sur le cheptel caprin de novembre 2008 a été réalisée par sondage auprès d'un échantillon de 2 270 exploitations réparties dans les 50 départements les plus importants pour l'élevage caprin. Ces exploitations ont été interrogées sur leurs effectifs présents selon les différentes catégories de caprins. Seules les exploitations atteignant un certain seuil (au moins 15 chèvres, ou un total de 100 caprins) ont également répondu à l'ensemble des questions sur les bâtiments d'élevage et sur les pratiques d'élevage. Ces unités représentent une fois extrapolées 5 600 exploitations élevant 1 160 000 caprins, soit 35 % des élevages caprins et 92 % des caprins. C'est sur ce champ que porte cette publication.

■ Les questions posées dans cette enquête ont été élaborées après consultation de l'Institut de l'Élevage et des services concernés des minis-

tères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Elles portent principalement sur le mode de construction des bâtiments et le mode de stabulation des animaux selon 3 catégories de caprins, sur le matériel de traite utilisé et la transformation à la ferme, sur les quantités de lait trait et leur utilisation, sur les achats et ventes de caprins, sur l'organisation de la reproduction du troupeau, sur les quantités d'aliments qui lui sont fournies, et sur les superficies où le fumier est épandu.

■ Des questions similaires avaient été posées dans l'enquête sur le cheptel caprin de novembre 2001. Leur rapprochement permet de mesurer l'évolution survenue dans les pratiques utilisées pour l'élevage caprin.

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2010